

COMMUNE DE METABIEF

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retracant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible, après le vote du budget, sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 14/04/2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible ;
- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 4 267 754,12 €, dont 2 157 391,14 € d'excédent reporté de 2024.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au budget prévisionnel, les rémunérations des agents représentent 29 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 représentent 1 973 081,40 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes au niveau national ont baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. Néanmoins la commune de Métabief arrive à limiter cette baisse.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'État
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	749 625	Excédent brut reporté	2 157 391,14
Dépenses de personnel	577 000	Recettes des services	69 752,29
Autres dépenses de gestion courante	660 208	Impôts et taxes	1 440 800
Dépenses financières	60 000	Dotations et participations	661 481,69
Dépenses exceptionnelles	2 000	Autres recettes de gestion courante	101 459
Autres dépenses FNGIR	2 468 164 652	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues	0	Recettes financières	2
Total dépenses réelles	2 215 953,64	Autres recettes	4 500
Charges (écritures d'ordre entre sections)	40 111,95	Total recettes réelles	4 435 386,12
Virement à la section d'investissement	2 179 320,53	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	4 435 386,12	Total général	4 435 386,12

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 (identiques) :

- *concernant les ménages*
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,47 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 21,9 %
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,59 %
- *concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 20,23%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 398 398 €

d) Les dotations

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 495 000 €.

Une dotation de 70 000 € émanant du Syndicat d'Électricité est prévue.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit d'investissement reporté	1 065 708,59	Solde d'investissement reporté	0
Remboursement d'emprunts	289 313	Reprise des excédents de fonctionnement	1 596 208,59
Achat de terrains cimetière	110 000	FCTVA	130 750
Travaux de bâtiments	230 000		
	500 000		
Travaux de voirie Réseaux	1 710 000	Reversement Budget Lottissement	249 997
	81 000		

Autres travaux : Engins Autres équipements Mobilier et informatique	5000 320 000 15 000	Taxe aménagement	2 000
Autres dépenses (études + site web)	78 500	Subventions	206 633,52
Travaux futurs		Emprunt	
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Virement de la section Fct Amortissements	2 179 320,53 40 111,95
Total général	4 405 021,59	Total général	4 405 021,59

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Achat de terrain : achats des terrains à l'indivision Cuinet, Mme Cuinet pour la réalisation des travaux de requalification de la Rue du Village, et M. AUTHIER pour les régularisations vers la STEP
- Bâtiments : poursuite des mises en accessibilité, fin de rénovation des vestiaires, changement des chaudières mairie, école et moulin, travaux EBM (porte, vitres, médiathèque...), Rénovation de nos logements communaux, barillets ..
- Voirie : Travaux Rue du village phase 2 et fin de phase 1, étude Rue du Village phase 2, sentier pédagogique, poursuite de rénovation éclairage public, réseau eau de pluie
- Équipement : aires de jeux, création du nouveau cimetière, mise en place de vidéo protection, installation de conteneurs enterrés, rénovation du monument aux morts ...

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 18 000 €
- de la Région : 0 €
- du Département : 188 000 €
- Autres :

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses :

Recettes et dépenses de fonctionnement : 4 435 386,12 €

Recettes et dépenses d'investissement : 4 405 021,59 €

réparties de la façon suivante :

- recettes : crédits reportés 2024 : 0
- nouveaux crédits : 4 405 021,59 €

TOTAL RECETTES : 4 405 021,59 €

- dépenses : crédits reportés 2024 : 530 500 €
- nouveaux crédits : 3 874 521,59 €

TOTAL DEPENSES : 4 405 021,59 €

b) Principaux ratios

- **Ratio 1 = dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population** : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72 en opérations budgétaires) sont soustraites aux DRF.

Communes	Ratio 1 : DRF / Pop (€/hab DGF)
<i>Moyenne communes touristiques de Montagne 500 à 2000 habitants 2023</i>	1 025,00
Métabief 2023	540,61
Métabief 2024	563,87

- **Ratio 2 = produit des impositions directes / population** : recettes hors fiscalité reversée.

Communes	Ratio 2: impôts / pop (€/hab DGF)
<i>Moyenne communes touristiques de Montagne 500 à 2000 habitants 2023</i>	545,00
Métabief 2023	330,94
Métabief 2024	356,93

- **Ratio 3 = recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population** : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Communes	Ratio 3 : RRF / Pop (€/hab DGF)
<i>Moyenne communes touristiques de Montagne 500 à 2000 habitants 2023</i>	1 296,00
Métabief 2023	735,43
Métabief 2024	704,27

- **Ratio 4 = dépenses d'équipement « brutes » / population** : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours, diminué des crédits des comptes 236, 237 et 238), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie (crédit du compte 72 en opérations budgétaires) sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (compte 455 ou 456 selon les nomenclatures).

Communes	Ratio 4 : Dépenses d'équipem ent / Pop (€/hab DGF)
<i>Moyenne communes touristiques de Montagne 500 à 2000 habitants 2023</i>	478,00
Métabief 2023	326,58
Métabief 2024	467,70

- **Ratio 5 = dette / population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice.** Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Communes	Ratio 5 : Dette / Pop (€/hab DGF)
<i>Moyenne communes touristiques de Montagne 500 à 2000 habitants 2023</i>	1 056,00
Métabief 2023	708,46
Métabief 2024	642,44

- **Ratio 6 = DGF / population :** recettes du compte 741 en mouvements réels. Part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Communes	Ratio 6: DGF/Pop (€/hab DGF)
<i>Moyenne communes touristiques de Montagne 500 à 2000 habitants 2023</i>	197,00
Métabief 2023	185,25
Métabief 2024	167,52

- **Ratio 7 = dépenses de personnel / DRF :** mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité, car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Communes	Ratio 7: personnel / DRF (%)
<i>Moyenne communes touristiques de Montagne 500 à 2000 habitants 2023</i>	38,30
Métabief 2023	29,39
Métabief 2024	31,43

• **Ratio 9 = marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) / RRF :** capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à autofinancer l'investissement est élevée ; à contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire aux recettes d'investissement ou à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72 en opérations budgétaires) sont soustraites aux DRF.

Communes	Ratio 9 : DRF + annuité dette / RRF (%)
<i>Moyenne communes touristiques de Montagne 500 à 2000 habitants 2023</i>	88,30
Métabief 2023	84,79
Métabief 2024	92,80

• **Ratio 10 = dépenses d'équipement « brutes » / RRF = taux d'équipement :** effort d'équipement de la collectivité au regard de ses ressources. À relativiser sur une année donnée, car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Voir le ratio 4 pour la définition des dépenses.

Communes	Ratio 10 : équipemen t brut / RRF (%)
<i>Moyenne communes touristiques de Montagne 500 à 2000 habitants 2023</i>	36,80
Métabief 2023	44,41
Métabief 2024	63,53

Les ratios 1 à 6 sont exprimés en euros par habitant : la population utilisée est la population DGF totale légale en vigueur de l'année.

Les ratios 7 à 10 sont exprimés en pourcentage.

Source <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Accueil/DESL/2024/Chapitre%204%20-%202024-%20Les%20finances%20des%20collectivit%C3%A9s%20locales-2020-2023.xlsx>

c) Etat de la dette

Encours de la dette 2024 : 1 964 570 €

Taux d'endettement : 15,06 %

Ratio	RRF	DRF	Epargne Brute	Taux d'épargne brute : Épargne brute / RRF En %	Epargne nette	coefficient d'épargne	Taux d'endettement : (intérêts + rbt capital)/RRF
<i>Explication</i>			RRF-DRF en€		<i>Epargne brute - rbt K des emprunts en €</i>		
<i>Seuil d'alerte</i>						0,20	20,00 %
2016	1 863 208,90	1 461 356,57	401 852,33	21,57 %	259 205,10	0,22	11,19 %
2017	2 339 516,69	1 464 474,48	875 042,21	37,40 %	683 873,06	0,25	11,17 %
2018	2 605 225,90	1 694 431,21	910 794,69	34,96 %	656 040,69	0,11	29,88 %
2019	2 168 512,43	1 558 355,28	610 157,15	28,14 %	336 157,15	0,30	69,93 %
2020	2 482 199,33	1 582 472,31	899 727,02	36,25 %	634 928,68	0,21	13,45 %
2021	2 226 361,66	1 352 715,73	873 645,93	39,24 %	619 838,55	0,41	14,21 %
2022	2 599 814,36	1 702 330,67	897 483,69	34,52 %	636 016,22	0,24	12,31 %
2023	2 317 339,61	1 703 467,42	613 872,19	26,49 %	352 404,72	0,29	13,96 %
2024	2 153 666,94	1 724 319,38	429 347,56	19,94 %	161 457,63	0,21	15,06 %

